

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : QUEL RÔLE POUR LA FRANCE DANS L'UNION EUROPÉENNE ?



Situation européenne

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une réalité européenne : Elle a été un facteur de croissance et d'emplois dans le passé récent. Elle procure 19,1 millions d'emplois dans l'Union Européenne, dont 13,6 millions d'emplois payés et le reste d'emplois bénévoles, soit resp. 9% (et 6,3%) de la population active de l'UE¹. La contribution de l'ESS au PIB européen est estimée entre 8 et 10%. L'emploi fourni par l'ESS dans l'Union Européenne s'est accru d'environ 22% entre 2002 et 2015, période ponctuée par une crise économique et sociale profonde pendant laquelle l'ESS a montré une forte résilience.

Les potentialités de l'ESS sont de plus en plus reconnues par les gouvernements européens. Sous présidence Luxembourgeoise (2015), ont été adoptées des conclusions du Conseil sur l'ESS où tous les pays membres se sont engagés à développer des actions de soutien à l'ESS. Par vague successive, certains pays membres ont rejoint un noyau dur d'états-membres prêts à jouer un rôle leader en Europe en faveur de l'ESS: 6 pays d'abord (déclaration de Luxembourg en 2015) et maintenant 11 pays (déclaration de Madrid en 2017). La France fait partie de ces pays avec l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, la Suède, la Grèce, la Slovénie, la Slovaquie, etc.

¹ Source : "Recent Evolutions of the Social Economy in the EU", Conseil Economique et Social Européen, 2017

En termes de cadre législatif, trois groupes de pays européens se distinguent :

- 1) les pays où existe un cadre législatif complet (France, Belgique, Italie, Portugal, Espagne, Suède). C'est dans ces pays que la contribution de l'ESS à l'emploi est généralement la plus élevée : resp. 9,1% en France, 9,0% en Belgique, 8,8% en Italie, 7,7% en Espagne des emplois ESS payés par rapport à la population active (pour rappel, 6,3% en moyenne dans l'UE) ;
- 2) les pays où existent des lois partielles sur certains domaines ou statuts spécifiques mais sans cadre général (Royaume-Uni, Danemark, Finlande, Grèce, Portugal, Malte, Luxembourg) et
- 3) les pays sans cadre législatif même partiel. Ce sont souvent des pays de l'Est pour des raisons historiques (réminiscence des coopératives de l'époque soviétique), mais certains de leur gouvernement ont maintenant décidé de soutenir l'ESS, tel la Slovénie, la Slovaquie ou la Bulgarie.

Les institutions européennes sont actives pour mettre en oeuvre des mesures de politiques économiques en soutien à l'ESS. La Commission européenne a mis en place récemment une politique européenne de soutien à l'ESS qui s'articule autour des cinq grands axes (visibilité accrue, accès facilité aux moyens de financement, adaptation des cadres législatifs et accès aux marchés, meilleur usage des technologies digitales et dimension internationale). De nombreuses actions sont maintenant en place et commencent à porter leurs effets. Le Parlement Européen dispose d'un Intergroupe sur l'ESS qui regroupe tous les partis politiques et maintient une pression politique constante sur la Commission européenne et le Conseil. Enfin le Comité Economique et Social Européen organise de nombreuses conférences sur le thème de l'ESS, notamment les journées européennes de l'ESS à fréquence annuelle, et joue un rôle moteur pour accroître la visibilité de l'ESS auprès des partenaires sociaux et économiques.



Orientations politiques pour une initiative française en faveur de l'ESS dans l'Union Européenne

Le contexte politique européen est favorable pour une initiative française en faveur de l'ESS au niveau de l'Union européenne. Une telle initiative apparaît légitime, car la France, par sa vision renouvelée du projet européen et son expérience reconnue dans la promotion de l'ESS, a la crédibilité politique pour jouer un rôle d'impulsion. Ce rôle est attendu par de nombreux acteurs politiques et privés. Compte tenu du calendrier européen, notamment les renouvellements de la Commission et du Parlement européen, et la préparation du cadre financier pluriannuel 2020-2027, l'action française devrait être engagée rapidement.

Cette initiative française pourrait se mettre en place sur la base d'une vision pour le moyen terme et de demandes précises en termes de programmation et de support budgétaires, et en termes d'actions de politique économique.

- Vision.** L'ESS permet de réconcilier les aspects économiques et sociétaux dans la durée. Elle est à même d'apporter des voies de solutions à de nombreux enjeux sociétaux auxquels sont confrontées les économies européennes, notamment environnement et transition énergétique, croissance et création d'emplois décents, innovation et entrepreneuriat, ancrage territorial des activités économiques, immigration, culture, démocratie en entreprises, co-création citoyenne de mesures de politique économique, etc. Il en va donc de l'intérêt de tous les gouvernements européens de promouvoir l'ESS. Politiquement, la France devrait viser à une reconnaissance politique de cette contribution positive de l'ESS auprès de la Commission européenne et des Etats-membres et convaincre de la nécessité d'intégrer la dimension de l'ESS dans de nombreuses politiques nationales et européennes. Cela requiert des interventions politiques au plus haut niveau auprès des présidents des Institutions européennes et du Conseil européen appuyées par des argumentaires, et des prises de contact auprès des Commissaires appropriés.
- Programmation et support budgétaire.** Dans le cadre de la préparation du cadre financier pluriannuel (2020-2027), il apparaît nécessaire d'avoir un budget spécifiquement dédié à l'ESS afin d'assurer une cohérence et une éligibilité appropriée pour les projets et mesures de soutien à l'ESS. Ce n'est pas le cas actuellement ce qui conduit à un éparpillement des actions et parfois à l'impossibilité de les financer pour cause de non-éligibilité². Des interventions politiques rapides sont requises auprès de la Commission ; la préparation est en cours et débouchera sur une proposition officielle de la Commission avant l'été 2018.



² A l'heure actuelle, le financement de projets et de mesures se fait par l'intermédiaire de programmes ou politiques multiples dont les objectifs sont autres que le soutien à l'ESS : Fonds Social Européen, Fonds Européens de Développement Régional, Fonds pour les Investissements Stratégiques, COSME, politiques d'innovation et d'entrepreneuriat, politiques de développement et de voisinage, politique d'immigration, etc

Par-delà ce cadre financier, des demandes spécifiques devraient être formulées dans un double but :

A) Premièrement pour renforcer les mesures en cours telles que le micro-financement, les mécanismes de garantie, l'entrepreneuriat social, le développement d'incubateurs/accélérateurs sociaux, ou la sensibilisation des décideurs publics à l'usage de la clause sociale dans les marchés publics. Mais ces mesures présentent des lacunes qu'il faudrait combler. Des mesures nouvelles pourraient être demandées, par exemple le financement de projets ESS transnationaux (à l'instar de "Scale-me up"), des mesures de professionnalisation des acteurs de l'ESS ou le support à la coopération transnationale entre organisations d'analyse, de recherche ou de supports à l'ESS.

B) Deuxièmement pour favoriser l'intégration de l'ESS dans de nombreuses politiques européennes et permettre que ses acteurs bénéficient de supports budgétaires. Parmi les diverses demandes, l'on peut citer, à titre d'exemple, l'inscription de l'ESS dans les priorités thématiques du FEDER, la création d'une Fondation européenne de l'ESS sur budget communautaire pour pallier la difficulté d'accès au financement, ou la mise en place d'action de support aux coopératives dans le cadre de la politique européenne de développement.

- **Mesures de politique économique européenne.** Un levier-clé serait qu'un des futurs Vice-présidents de la Commission ait dans ses attributions l'ESS explicitement mentionnée. Son rôle de coordination et d'impulsion aurait un double avantage: d'une part assurer le suivi actif de la mise en œuvre effective de la politique européenne de l'ESS telle que décidée en Octobre 2016 selon ses cinq axes (visibilité, accès au financement, adaptation du cadre législatif et accès aux marchés, technologie et dimension internationale), et d'autre part, veiller à l'intégration systématique de l'ESS dans toutes les actions (législatives, réglementaires ou autres) de politique européenne où l'ESS peut apporter une contribution positive. L'action à mener devra se faire lors de la mise en place de la future Commission européenne.



Michel Catinat,
Président du chantier Europe du Labo de l'ESS,
le 21 mars 2018.